



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.763

Amendement 3
(04/2004)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Spécifications du système de signalisation n° 7 –
Sous-système utilisateur du RNIS

Systeme de signalisation N° 7 – Formats et codes
du sous-système utilisateur du RNIS

Amendement 3

Recommandation UIT-T Q.763 (1999) – Amendement 3

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q
COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4, 5, 6, R1 ET R2	Q.120–Q.499
COMMULATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.799
Généralités	Q.700
Sous-système transport de messages	Q.701–Q.709
Sous-système commande des connexions sémaphores	Q.711–Q.719
Sous-système utilisateur de téléphonie	Q.720–Q.729
Services complémentaires du RNIS	Q.730–Q.739
Sous-système utilisateur de données	Q.740–Q.749
Gestion du système de signalisation n° 7	Q.750–Q.759
Sous-système utilisateur du RNIS	Q.760–Q.769
Sous-système application de gestion des transactions	Q.770–Q.779
Spécification des tests	Q.780–Q.799
INTERFACE Q3	Q.800–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1699
PRESCRIPTIONS ET PROTOCOLES DE SIGNALISATION POUR LES IMT-2000	Q.1700–Q.1799
SPÉCIFICATIONS DE LA SIGNALISATION RELATIVE À LA COMMANDE D'APPEL INDÉPENDANTE DU SUPPORT	Q.1900–Q.1999
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T Q.763

Système de signalisation N° 7 – Formats et codes du sous-système utilisateur du RNIS

Amendement 3

Résumé

Le présent amendement aux spécifications du sous-système utilisateur du RNIS Q.763 (12/1999) contient les deux modifications suivantes:

- 1) catégorie de l'appelant (§ 3.11); nouvelles valeurs de code pour un "terminal mobile desservi par le RMTP de rattachement" et un "terminal mobile desservi par un RMTP visité";
- 2) paramètre reroutage automatique; nouveau paramètre (§ 3.102).

NOTE – Les amendements précédents à la Rec. UIT-T Q.763 (12/1999) étant toujours en vigueur, il est nécessaire d'en tenir compte dans l'application du présent amendement.

Source

L'Amendement 3 de la Recommandation Q.763 (1999) de l'UIT-T a été approuvé le 13 avril 2004 par la Commission d'études 11 (2001-2004) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2004

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1) Paragraphe 3.11 – Catégorie de l'appelant.....	1
2) Tableau 5	2
3) Nouveau paragraphe 3.102 – Reroutage automatique.....	2
4) Tableaux 32 et 33.....	4

Recommandation UIT-T Q.763

Système de signalisation N° 7 – Formats et codes du sous-système utilisateur du RNIS

Amendement 3

1) Paragraphe 3.11 – Catégorie de l'appelant

Modifier le § 3.11 comme suit afin d'introduire les deux nouvelles valeurs de code pour un "terminal mobile desservi par le RMTP de rattachement" et un "terminal mobile desservi par un RMTP visité":

3.11 Catégorie de l'appelant

Le format du champ de paramètre catégorie de l'appelant est présenté dans la Figure 12.

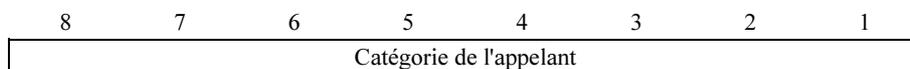


Figure 12/Q.763 – Champ de paramètre catégorie de l'appelant

Les codes suivants sont utilisés dans le champ de paramètre catégorie de l'appelant:

0 0 0 0 0 0 0 0	catégorie de l'appelant inconnue pour l'instant (usage national)
0 0 0 0 0 0 0 1	opérateur de langue française
0 0 0 0 0 0 1 0	opérateur de langue anglaise
0 0 0 0 0 0 1 1	opérateur de langue allemande
0 0 0 0 0 1 0 0	opérateur de langue russe
0 0 0 0 0 1 0 1	opérateur de langue espagnole
0 0 0 0 0 1 1 0	(utilisables par les Administrations pour choisir une langue particulière par accord bilatéral)
0 0 0 0 0 1 1 1	
0 0 0 0 1 0 0 0	
0 0 0 0 1 0 0 1	réservé (voir la Rec. UIT-T Q.104) (Note) (usage national)
0 0 0 0 1 0 1 0	abonné appelant ordinaire
0 0 0 0 1 0 1 1	abonné appelant prioritaire
0 0 0 0 1 1 0 0	appel de données (données dans la bande des fréquences vocales)
0 0 0 0 1 1 0 1	appel d'essai
0 0 0 0 1 1 1 0	marquage de l'appel IEPS pour son établissement préférentiel
0 0 0 0 1 1 1 1	appareil à prépaiement
<u>0 0 0 1 0 0 0 0</u>	<u>en réserve-terminal mobile desservi par le RMTP de rattachement</u>
<u>0 0 0 1 0 0 0 1</u>	<u>en réserve-terminal mobile desservi par un RMTP visité</u>
0 0 0 1 0 0 1 0 0 0	} en réserve
à	
1 1 0 1 1 1 1 1	} réservés pour usage national
1 1 1 0 0 0 0 0	
à	
1 1 1 1 1 1 1 0	} en réserve
1 1 1 1 1 1 1 1	

NOTE – Dans les réseaux nationaux, le code 00001001 peut être utilisé pour indiquer que l'appelant est une opératrice nationale.

2) Tableau 5

Modifier le Tableau 5 afin d'introduire le nouveau paramètre reroutage automatique (3.102) alphabétiquement:

3.1 Nom des paramètres

Le Tableau 5 indique les codes attribués aux noms de paramètres, ainsi que les sous-paragraphes où ils sont décrits.

Tableau 5/Q.763

Paramètre	Référence (sous-paragraphe)	Code
Information de remise à l'accès	3.2	0 0 1 0 1 1 1 0
Enveloppe d'informations d'accès	3.3	0 0 0 0 0 0 1 1
Transport d'application	3.82	0 1 1 1 1 0 0 0
Indication automatique de surcharge	3.4	0 0 1 0 0 1 1 1
<u>Reroutage automatique</u>	<u>3.102</u>	<u>1 0 0 1 0 1 1 0</u>
Indicateurs d'appel émis vers l'arrière	3.5	0 0 0 1 0 0 0 1
Service GVNS vers l'arrière	3.62	0 1 0 0 1 1 0 1
Information de déviation d'appel	3.6	0 0 1 1 0 1 1 0
Indicateurs de traitement de déviation d'appel	3.72	0 1 1 0 1 1 1 0
Information sur le déroulement de l'appel	3.7	0 0 1 0 1 1 0 1
Indicateurs de traitement d'offre d'appel	3.74	0 1 1 1 0 0 0 0
Référence d'appel (usage national)	3.8	0 0 0 0 0 0 0 1

...

3) Nouveau paragraphe 3.102 – Reroutage automatique

Ajouter le § 3.102 suivant:

3.102 Reroutage automatique

Le format du champ de paramètre reroutage automatique est présenté dans la Figure 95:

	8	7	6	5	4	3	2	1
1	Ext.	Indicateur d'inhibition de reroutage	Compteur de reroutages					
1a	Ext. 1	Motif de reroutage						

Figure 95/Q.763 – Champ de paramètre reroutage automatique

Les codes suivants sont utilisés dans les sous-champs du champ de paramètre reroutage automatique:

<u>8</u>	<u>indicateur d'extension (ext.)</u>
<u>0</u>	<u>les informations continuent de s'écouler via l'octet suivant (par exemple, l'octet 1 via 1a)</u>
<u>1</u>	<u>dernier octet</u>
<u>7</u>	<u>indicateur d'inhibition de reroutage</u>
<u>0</u>	<u>aucune indication</u>
<u>1</u>	<u>pas de retour en arrière</u>
<u>65 4321</u>	<u>compteur de reroutages</u>
<u>00 0000</u>	<u>non utilisé</u>
<u>00 0001</u>	<u>1^{ère} tentative de retour en arrière</u>
<u>00 0010</u>	<u>2^e tentative de retour en arrière</u>
	<u>à</u>
<u>11 1111</u>	<u>63^e tentative de retour en arrière</u>
<u>765 4321</u>	<u>motif de reroutage</u>
<u>000 0000</u>	<u>inconnu/pas indiqué</u>
<u>000 0001</u>	<u>données sur les faisceaux de circuits</u>
<u>000 0010</u>	<u>code de cause</u>
<u>000 0011</u>	<u>données de routage</u>
<u>000 0100</u>	} <u>en réserve</u>
<u>à</u>	
<u>011 1111</u>	
<u>100 0000</u>	} <u>réservé pour usage national</u>
<u>à</u>	
<u>111 1111</u>	

NOTE – L'octet 1a n'est pas présent si le bit d'extension dans l'octet 1 est mis à 1.

4) Tableaux 32 et 33

Ajouter le nouveau paramètre de reroutage automatique comme suit:

Tableau 32/Q.763

Type de message: message initial d'adresse

Paramètre	Référence (sous-paragraphe)	Type	Longueur (octets)
Type de message	2.1	F	1
Indicateurs de nature de la connexion	3.35	F	1
Indicateurs d'appel émis vers l'avant	3.23	F	2
Catégorie de l'appelant	3.11	F	1
Caractéristiques du support de transmission	3.54	F	1
Numéro de l'appelé (Note 2)	3.9	V	4-?
Sélection du réseau de transit (usage national)	3.53	O	4-?
Référence d'appel (usage national)	3.8	O	7
...			
Capacité d'interrogation sur libération (QoR) (option du réseau)	3.91	O	3
Compteur de tentatives de routage par pivot	3.93	O	3
Information de routage par pivot émise vers l'avant	3.94	O	3-?
Capacité de renvoi (usage national)	3.96	O	3
Compteur de renvois (usage national)	3.97	O	3
Statut de réacheminement (usage national)	3.98	O	3
Information de réacheminement émise vers l'avant (usage national)	3.99	O	3-?
Information de portabilité de numéro émise vers l'avant (option du réseau)	3.101	O	1-?
<u>Reroutage automatique</u>	<u>3.102</u>	<u>O</u>	<u>4-?</u>
Indicateur de fin de paramètres facultatifs	3.20	O	1

NOTE 1 – Ce paramètre peut être répété.

NOTE 2 – L'interfonctionnement d'homologue à homologue avec une version antérieure à 1997 de l'ISUP peut provoquer des erreurs de format et entraîner la libération de l'appel.

NOTE 3 – Le message peut contenir un ou plusieurs paramètres de transport d'application se rapportant à des identificateurs de contexte d'application différents.

Tableau 33/Q.763

Type de message: libération

Paramètre	Référence (sous-paragraphe)	Type	Longueur (octets)
Type de message	2.1	F	1
Indicateurs de cause	3.12	V	3-?
Information de renvoi (usage national)	3.45	O	3-4
Numéro de renvoi (usage national) (Note)	3.46	O	5-?
Enveloppe d'informations d'accès	3.3	O	3-?
Code de point sémaphore (usage national)	3.50	O	4
Information d'utilisateur à utilisateur	3.61	O	3-131
Indication automatique de surcharge	3.4	O	3
Fonctionnalité spécifique au réseau (usage national)	3.36	O	4-?
Information de remise à l'accès	3.2	O	3
Information de compatibilité des paramètres	3.41	O	4-?
Indicateurs de signalisation d'utilisateur à utilisateur	3.60	O	3
Information de visualisation	3.77	O	3-?
Opérations à distance (usage national)	3.48	O	8-?
Information HTR	3.89	O	4-?
Compteur de renvois (usage national)	3.97	O	3
Information de réacheminement	3.100	O	3-?
Emise vers l'arrière (usage national)			
<u>Reroutage automatique</u>	<u>3.102</u>	<u>O</u>	<u>4-?</u>
Indicateur de fin de paramètres facultatifs	3.20	O	1

NOTE – L'interfonctionnement d'homologue à homologue avec une version antérieure à 1997 de l'ISUP peut provoquer des erreurs de format et entraîner la libération de l'appel.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de nouvelle génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication